

CERGYPLAY #11

Championnat des médiathèques 2022

Super Smash Bros Ultimate

Article 1 : Présentation

Dans le cadre de la manifestation CERGYPLAY 2022, le réseau des médiathèques de Cergy, en partenariat avec le réseau des médiathèques de l'agglomération de Cergy-Pontoise et la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise, organise un championnat de Super Smash Bros Ultimate sur Nintendo Switch.

Ce championnat s'organise en 2 temps :

- Une phase de qualification se déroulant dans chaque médiathèque participante ouverte du samedi 1^{er} octobre au dimanche 6 novembre inclus.
- Une finale éliminatoire se déroulant le vendredi 19 novembre de 19h à 22h à la médiathèque de L'Astrolabe et regroupant les meilleurs joueurs de chaque médiathèque (1 finaliste par médiathèque)

Article 2 : Condition de participation des médiathèques

Toutes les médiathèques du Val d'Oise et des communes limitrophes peuvent participer, sous réserve du nombre de places disponibles en finale.

Pour cela, elles doivent s'engager à :

- Mettre à disposition au moins une console Nintendo Switch et le jeu Super Smash Bros Ultimate durant la période de qualification.
- Mettre en place au moins une animation spécifique (par exemple un tournoi) permettant de déterminer qui sera le finaliste.
- Renseigner les coordonnées de chacun des participants dans un tableau commun
- Certifier la validité des résultats par un traitement équitable des candidats.
- Permettre au finaliste d'être présent en lui transmettant toutes les informations sur l'organisation de la soirée ou en mettant en œuvre des moyens nécessaires à son déplacement
- Offrir un ouvrage d'une valeur d'environ 20 euros qui sera distribué aux finalistes éliminés. Voir Article 5 : Lots du championnat.

Article 3 : Condition de participation des usagers

Chaque usager sera inscrit dans un fichier commun et ne pourra concourir que sur une seule médiathèque.

Le tournoi est ouvert aux participants à partir de 12 ans. En cas de victoire, les mineurs devront être accompagnés d'un parent ou responsable lors de la finale.

Les bibliothécaires ainsi que les membres des organisations prestataires liées à l'événement ne sont pas autorisés à participer.

Article 4 : Organisation des phases de qualification

Chaque médiathèque peut animer le tournoi selon ses propres moyens ou en faisant appel à des prestataires extérieurs. Les matchs peuvent s'organiser autour d'une simple ou d'une double élimination. Une proposition de règles et de paramètres du jeu se trouve en annexe. Chaque médiathèque peut s'y référer ou déterminer ses propres règles. Toutefois, ces paramètres seront les seules valables lors de la finale et ne pourront être modifiés à la demande des participants.

Article 5 : Organisation de la finale

La finale du championnat se déroulera à l'occasion de l'événement « Cergyplay fait sa soirée » le vendredi 18 novembre de 19h à 22h à l'adresse suivante :

Médiathèque de L'Astrolabe
Parvis de la Préfecture
95800 Cergy

Les matchs suivront les règles du tournoi mentionnés en annexe et seront encadrés par l'association GGWP.

Chaque finaliste des médiathèques participantes sera convié pour le championnat éliminatoire.

En cas d'indisponibilité d'un finaliste déclarée avant le samedi 12 novembre, la médiathèque référente pourra le remplacer par son second finaliste.

Au-delà de cette date, en cas d'absence, justifiée ou non, d'indisponibilité ou d'incapacité à jouer, la médiathèque ne pourra procéder à aucun remplacement. Sa participation sera déclarée comme forfait et aucun joueur ne pourra prétendre à un autre lot que l'ouvrage acquis au préalable.

Article 6 : Lots du championnat

La liste des lots s'organise autour des 3 premiers prix qui seront financés par les médiathèques de Cergy :

- 1^{er} prix : une console Switch
- 2^e prix : une console Switch Lite
- 3^e prix : 2 minis consoles Game & Watch

La liste des lots sera complétée par un lot de compensation fournis par les médiathèques participantes :

- Du 4^e au dernier prix : l'ouvrage « *Art et jeux vidéo* », Jean Zeid, Palette.

L'acquisition de ce lot de compensation est une condition obligatoire pour participer au championnat. Elles devront le faire parvenir par leurs propres moyens au plus tard le samedi 5 novembre à l'adresse suivante :

Médiathèque de L'Astrolabe
A l'attention de Valentin Sacré
Parvis de la Préfecture
95800 Cergy

La remise des lots s'effectuera à l'issue de la finale lors de la soirée du vendredi 18 novembre.

Article 7 : Règles et arbitrage

Le personnel de chaque médiathèque est garant de la mise en œuvre des conditions du présent règlement. Il se réserve par ailleurs le droit d'annuler la participation et d'exclure les joueurs :

- Qui ne respecteraient pas le présent règlement
- Qui ne respecteraient pas les règles d'usage de l'équipement dans lequel se déroule le championnat, notamment en cas de comportement inapproprié, d'interruption volontaire ou de fraude sur le jeu. En cas de litige, il sera le seul autorisé à trancher sur son site.

Les médiathèques de Cergy ne pourront se faire les médiateurs d'un litige que dans le cas où celui-ci ne respecterait pas le présent règlement.

CONTACT

Pour toute question relative au règlement et au déroulement du championnat et de la finale :

- Nicolas PERISSE (coordinateur Cergyplay – Visages du Monde)
01.34.33.44.27 / Nicolas.perisse@ceryy.fr
- Valentin Sacré (correspondant jeux – L'Astrolabe)
01.34.33.77.67 / Valentin.sacre@ceryy.fr
- Céline Lise-Lagouanelle (responsable médiathèque – Visages du Monde)
01.34.33.45.67 / Celine.lise_lagouanelle@ceryy.fr

Adresse de la finale et de l'envoi des ouvrages

Médiathèque de L'Astrolabe
Parvis de la Préfecture
95800 Cergy

L'entrée de la médiathèque se situe face à la préfecture. Elle accessible en transport en commun, bus et RER A (arrêt : Cergy Préfecture). Des parkings, gratuits à partir de 19h30, sont situés à proximité.

Pour l'envoi des lots de consolation, un bordereau est mis à votre disposition en fin de document. Il est à glisser avec votre ouvrage et nous permettra d'assurer le suivi de votre participation.

RÈGLES DU TOURNOI

Tournoi à double éliminations

Ces paramètres valent pour tout le tournoi :

- **Mode de combat** : 1V1 - 3 vies
- **Durée** : 7 minutes
- **Choix du personnage** : Tous les personnages disponibles sont autorisés [Combattants Mii autorisés avec les attaques par défaut (« 1111 »)]
- **Stages** : Aléatoire version Destination finale ou Champs de bataille
- **Pas d'handicaps**
- **Taux d'éjection** : x1,0
- **Aléas des stages** : désactivé
- **Changement terrains automatiques** : désactivé
- **Jauge Smash** : désactivé
- **Esprits** : désactivé
- **Sans objets**

Soyez fair-play et amusez-vous !

Règles annexes :

- **Retard** : Un retard de 5 minutes ou plus sera sanctionné d'une défaite. En cas d'absence des deux joueurs, ils se verront tous deux attribués une défaite.
- **Actions interdites** : Utilisations de bugs, cheat, insultes, endommagement du matériel. Des sanctions seront prises allant jusqu'à l'exclusion du joueur selon la gravité de l'action et sa répétition.
- **Pause** : Autorisée sur accord des deux joueurs ou d'un admin tournoi.
- **Utilisation de manette personnelle** : déconnexion obligatoire de la manette de la console après le match. Manette filaire recommandée.

BORDEREAU DE LIVRAISON

(Cette feuille est à glisser dans votre colis au moment de l'envoi de l'ouvrage. Une confirmation vous sera envoyée par mail ou par téléphone aux coordonnées indiquées par vos soins)

Je soussigné (nom et prénom)

Adresse mail de contact ou numéro de téléphone :

.....

Travaillant pour (nom et adresse de votre équipement)

.....

.....

Confirme le transfert du document intitulé *Art et jeux vidéo* de Jean Zeid aux éditions Palette dans le cadre de notre participation au tournoi Cergyplay.

(Tampon ou signature)